

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Eric Couture](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b13cfaa5bd1d357317352145>

Date d'obtention : 2024-03-25 16:02:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En ce qui a trait à la nuance apportée entre un événement impliquant une personne instigatrice dans un geste posé de façon impulsive en comparaison avec un acte posé de façon malveillante, si une personne est impliquée d'une façon impulsive, il y aura une intervention scolaire. Lors de cette intervention, je vais utiliser la trousse SEXTO. Je vais confisquer le cellulaire du fautif et écrirai un rapport décrivant le geste pour le DPCP. Lorsque le geste est plutôt malveillant, il y a rencontre du fautif, confiscation de l'appareil cellulaire, envoi d'un rapport au DPCP qui lui pourrait décider d'amener la personne devant le Tribunal de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que selon le cas je vais devoir rencontrer la personne et être bien certain de leur implication dans la situation. Une personne fautive se verra retirer leur cellulaire. Un rapport est fait et remis à la police. Je sais que le milieu scolaire n'est pas mandataire du service de police. Le DPCP est chargé du jugement final à savoir si des accusations seront portées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Bien sûr, ce n'est jamais facile d'avoir à traiter avec ce genre de situation. J'ai eu à y faire face en tant que parent.

Je crois que c'est qu'il y a de plus délicat, c'est quand un jeune voulait faire une blague et qu'il n'avait aucune idée de la portée de son geste. Dans ce cas là, même un bon kid réalise toute l'ampleur de son geste et ce n'est pas simple de gérer avec un jeune qui pleure et est pris de désarroi.